# % nos amies les banques

Depuis sa création, Attac se bat contre la finance spéculative et prédatrice dont les grandes banques sont les actrices principales. Après plusieurs mois d'enquête, Attac et le site d'information Basta ! publient, début février 2015, *Le Livre noir des banques*, aux éditions *Les Liens qui Libèrent*. Chiffres et exemples à l'appui, cet ouvrage montre que les banques coûtent très cher à la société et que la collusion du pouvoir politique avec les lobbies bancaires constitue un obstacle majeur aux réformes et à la sortie de crise.

Mettre les banques au service de la société, c'est l'enjeu des transformations nécessaires proposées dans ce "livre noir", dont ce dossier présente les enjeux clés. Si les citoyen.ne.s sont aujourd'hui conscient.e.s de la responsabilité des banques dans la grande crise qui secoue nos sociétés depuis 2007, il est plus que jamais important de se mobiliser.

Après BNP Paribas, champion de l'évasion fiscale et Société Générale, qui soutient des projets climaticides, nous avons placé deux nouveaux "requins" dans notre collimateur en 2015.

**dossier d'attac** janvier 2015

# Sept ans après le début de la crise : les banques restent des dangers publics !

**Le discours officiel, véhiculé par la plupart des médias, est clair : la crise est passée, des réformes salutaires ont été mises en place, les banques vont bien et participent activement au bien-être de la société. Cette vision est contraire à la réalité. A chacun sa vérité !**

### Des banques solides ?

Les banques françaises sont "universelles" : elles sont à la fois banques de détail, tournées vers la distribution du crédit et la collecte des dépôts, mais également banques d'investissement, qui utilisent les dépôts de leurs clients – le plus souvent à leur insu – pour opérer sur les marchés et spéculer. Ce qui en fait des banques très risquées et gigantesques : le bilan de BNP Paribas fait 2 000 milliards d'euros, soit l'équivalent du PIB de la France ! A la suite de la crise, les autorités bancaires ont repéré les banques dites "systémiques", jugées les plus dangereuses pour la stabilité du système bancaire international, en raison de leur taille et des relations d'interdépendance existant entre elles. Sur les 29 groupes bancaires systémiques dans le monde, 4 sont français : Crédit Agricole, BNP Paribas, Société Générale et le groupe BPCE (Banques populaires – Caisses d'épargne). Ce qui place la France au 1er rang dans le monde... *ex æquo* avec la Chine ! Ces quatre banques systémiques contrôlent la majeure partie de l'activité bancaire en France et font donc du système bancaire français le plus vulnérable potentiellement, donc le plus dangereux dans le monde !

### Les banques ne coûtent rien à la société ?

Le patronat bancaire affirme que le sauvetage des banques à partir de 2008 n'a rien coûté au contribuable. Autre contre-vérité ! En 2012, la Commission européenne évalue à 4 500 milliards d'euros les fonds publics mis à disposition des banques européennes, principalement sous forme de garanties. Soit 37 % du PIB de l'Union européenne ! Le plus souvent sans conditions. La France ne fait pas exception. En 2008, l'Etat mobilise 360 milliards d'euros pour aider les banques nationales, dont 320 milliards de garanties. C'est plus que le budget annuel de l'Etat français ! Les prêts seront finalement remboursés par les banques. Mais trois ans plus tard, la Banque centrale européenne (BCE), via la Banque de France, est contrainte de prendre le relais pour prêter à nouveau aux banques françaises en manque de liquidités, à hauteur de 232 milliards d'euros. Ce qui fait de nos banques nationales les principales bénéficiaires du soutien de la BCE, juste derrière les banques espagnoles et italiennes.

Mais si on veut évaluer le coût des banques pour les contribuables, il faut aussi regarder du côté de la fiscalité. On constate d'abord que les grandes banques françaises ont un taux d'imposition sur les bénéfices de 8 %, très loin du taux officiel de 33,5 %, ce qui représente un manque à gagner pour l'Etat de 15 milliards d'euros au cours de la dernière décennie. Mais surtout, on découvre que l'une des activités les plus lucratives des banques est "l'optimisation fiscale", pour leur compte et celui de leurs clients. Les banques françaises sont des acteurs majeurs de "l'industrie de l'évasion fiscale" qui fait perdre au minimum 60 milliards d'euros chaque année au budget de la France. Ce n'est pas un hasard si BNP Paribas, championne dans ce sport, détient plus de 300 filiales dans les paradis fiscaux !

### Les banques financent-elles encore l'économie ?

Aujourd'hui en Europe, 10 %, en moyenne, des actifs des banques sont consacrés à des prêts aux entreprises. Et 15 % à des prêts aux ménages. Les 75 % restants se retrouvent surtout en placements sur les marchés financiers. Un quart seulement des actifs des banques sert donc à financer directement les entreprises et les particuliers ! En fait, les banques jouent désormais un simple rôle de "courtier" : elles se contentent de distribuer les crédits (moyennant commissions) qu'elles transfèrent ensuite aux marchés par la titrisation, qui consiste à transformer les crédits en titres négociables. On se dirige ainsi vers le modèle états-unien *originate to distribute*, qui est encouragé par les autorités françaises et européennes : les banques initient les crédits, prennent des commissions, puis transfèrent les risques aux marchés. Ainsi, les banquiers renoncent progressivement à leur fonction principale, qui est de prêter à l'économie et de gérer les risques. Par contre, ils développent leurs activités spéculatives tous azimuts. Ils se sont ainsi rués sur les produits dérivés, instrument phare de la spéculation. Et c'est à nouveau BNP Paribas qui fait la course en tête : ses activités de marché représentent l'équivalent de 42 % du PIB de la France, contre 2 % pour le groupe Crédit Mutuel. Ses produits dérivés représentent 23 fois la valeur du PIB !

### Mettre les banques au service de la société

Les gouvernements successifs ont renoncé à faire de véritables réformes pour stopper cette dérive inquiétante. La principale mesure doit être la séparation totale des activités de banque de détail et de banque d'investissement. Les économistes sont unanimes : la loi Glass-Steagall, votée par l'administration Roosevelt en 1933, a largement contribué à la disparition

des crises bancaires aux Etats-Unis jusqu'en 1999, année où cette loi a été abrogée. Cette mesure a un triple avantage : réduire la taille – et donc le pouvoir – des banques, limiter la capacité de celles-ci à spéculer avec l'argent des épargnants, et renforcer la stabilité du système bancaire.

Assainir le monde des banquiers est une autre priorité. En imposant d'abord le plafonnement des revenus des *traders* et des dirigeants bancaires, dont les niveaux indécents sont une provocation pour le reste de la société. La gouvernance des banques doit également être réformée. Ces dernières sont exclusivement gouvernées par leurs actionnaires et des dirigeants cupides dont le seul mobile est le rendement financier. Les banques doivent être pilotées de manière démocratique par tous les acteurs concernés par leurs activités – usagers, salariés, représentants de la société civile, actionnaires. Ceux-ci doivent participer à parts égales aux instances de direction des banques. Ce contrôle social des banques est le meilleur moyen de les mettre au service de l'intérêt général. Il est également essentiel que se développent les banques coopératives, éthiques et publiques dont l'objectif n'est pas le pur profit.

### *Il faut, sans délai, mettre fin aux pratiques d'incitation et de soutien à l'évasion fiscale*

Les banques doivent aussi contribuer au budget de l'Etat, au même titre que toutes les entreprises. Un système de taxation progressif selon la taille des banques, et ciblé en particulier sur les activités spéculatives, est nécessaire. La fiscalité, outil de justice sociale, est aussi un instrument efficace de lutte contre la spéculation, en taxant notamment les transactions à haute fréquence, inutiles et dangereuses. Enfin, il faut, sans délai, mettre fin aux pratiques d'incitation et de soutien à l'évasion fiscale. Obliger les banques à rendre publiques des informations sur leur activité dans les paradis fiscaux et judiciaires, comme le prévoit la loi bancaire de 2013, est insuffisant : il faut interdire toute activité dans ces zones de non-droit qui sont le cancer du système financier international.

Dominique Plihon

## Sans le secours de la société civile, la Société générale aurait détruit la Grande barrière de corail

*"Réduire l'empreinte carbone du groupe"*. A l'occasion de ses 150 ans, la Société générale ne cesse de promouvoir les efforts qu'elle accomplit pour préserver le climat. Derrière les beaux discours sur sa "neutralité carbone", la banque continue d'investir massivement dans l'industrie du charbon. Depuis la signature du protocole de Kyoto, en 2005, elle a dépensé près de 5,5 milliards d'euros en faveur de la source d'énergie fossile la plus polluante qui soit, selon une étude réalisée par Les Amis de la terre et le réseau néerlandais *Bank Track*. Elle n'est pas la seule en France : BNP Paribas et le Crédit agricole y contribuent allègrement.

Mais contrairement à ses consœurs, la Société générale avait choisi de participer activement à un projet pharaonique et extrêmement polluant : Alpha Coal, un gigantesque projet charbonnier, dans l'Etat du Queensland, en Australie. Alpha Coal, c'est un projet de mine de charbon qui s'étendra sur plus de 60 000 hectares – soit six fois la superficie de Paris ! Son fonctionnement nécessitera 176 milliards de litres d'eau, l'équivalent de 70 000 piscines olympiques ! Si le projet se concrétise, 30 millions de tonnes de charbon seront extraites chaque année, puis transportées vers d'autres pays d'Asie pour être brûlées. Cette masse de charbon libérera dans l'atmosphère 60 millions de tonnes de $CO_2$, selon Greenpeace, soit l'équivalent de ce que rejettent en France les quatre entreprises les plus polluantes (ArcelorMittal, EDF, Total et GDF-Suez). La mine géante de charbon s'accompagnera de la construction d'un terminal portuaire à Abbot Point, au cœur de la Grande barrière de corail, classée patrimoine mondial de l'humanité. Les conséquences sur cet environnement unique, et sur le tourisme, seront énormes.

S'inspirant des campagnes de boycott contre l'apartheid, Desmond Tutu, l'archevêque sud-africain et prix Nobel de la paix (1984), préconise de *"rompre les liens avec les sociétés qui financent l'injustice que constituent les dérèglements climatiques"*. Comme l'affirme l'Australien Tony Brown, l'un des leaders de l'opposition locale à Alpha Coal : *"Si la Société générale appliquait les principes sociaux et environnementaux qu'elle est censée mettre en œuvre pour ses investissements, il serait impossible qu'elle reste impliquée une seconde de plus dans ce projet"*. Le retrait de la Société générale du projet Alpha Coal était l'un des trois objectifs de la campagne contre les "Requins de la finance" lancée par Attac. Le vendredi 5 décembre, veille d'une journée nationale d'action, la Société générale s'est publiquement retirée de ce projet

Ivan du Roy / Basta !

# Les grandes banques ont un pouvoir de chantage considérable sur l'Etat

## Un entretien avec Gaël Giraud, directeur de recherche au CNRS, membre du LabEx REFI[1]

**Quel regard portez-vous sur la réforme bancaire française de 2013 ?**
La loi bancaire de juillet 2013 ne sépare quasiment pas les activités de marché des activités traditionnelles de crédit et de dépôt. C'est d'ailleurs ce qu'a reconnu officiellement Frédéric Oudéa, le PDG de la Société générale, en déclarant que la filialisation ne porterait que sur 1,5 % des activités de marché de sa banque. La loi allemande, aussi peu contraignante que la loi française, permet au moins de sanctionner pénalement un patron de banque en cas de mauvaise gestion. La loi française est la moins contraignante de toutes les mesures de régulation proposées concernant la séparation des activités bancaires.

**Que pensez-vous des propositions du rapport Liikanen visant à renforcer la stabilité financière en Europe ?**
Le rapport Liikanen ne va pas assez loin non plus, même s'il propose d'obliger les banques à cantonner toutes leurs activités de *trading* pour fonds propres (c'est déjà beaucoup plus que les 1,5 % de la loi française). Pour s'en défendre, les banques font valoir que ces activités assureraient la liquidité d'un certain nombre de marchés. Ce dont on n'a aucune preuve. En réalité, la liquidité est un concept fourre-tout qui permet aux banques de choisir, parmi la douzaine de définitions possibles, celle qui leur convient…

**Quelle forme de séparation des activités bancaires préconisez-vous ?**
Sur le fond, je suis partisan d'aller le plus loin possible vers le *Glass-Steagall Act*[2], c'est-à-dire de séparer complètement, dans des entités juridiques distinctes, les activités de marché des activités de crédit et de dépôt. Je sais bien que ce n'est pas totalement faisable à cause de l'importance des marchés financiers pour certains clients qui ont absolument besoin de protection financière. Mais les régulateurs pourraient parfaitement identifier une liste restreinte d'opérations à la disposition des banques de crédit et de dépôt que celles-ci pourraient réaliser sur les marchés à l'intention de ces clients. Tout le reste relèverait de la banque de marché.

**Que pensez-vous des stress tests pratiqués par la Banque centrale européenne (BCE) en 2014 ?**
D'abord, je trouve qu'il y a un problème de méthode. En physique des matériaux, quand on fait un test sur la résistance, on augmente la taille du choc jusqu'à ce que le matériau cède. Puis on étudie les probabilités que ce seuil a de se présenter dans la vraie vie. Ce n'est pas du tout ce que fait la BCE : elle choisit arbitrairement le niveau de choc et regarde qui survit (les banques françaises) ou non (les banques italiennes). Est-ce que pour autant les banques françaises sont sûres ? Pas du tout. En réalité, les *stress tests* de la BCE peuvent seulement nous dire que les banques françaises sont plus solides que les banques italiennes. Ce qu'on savait déjà.

***Si demain matin il y a un choc financier et que la valeur des actifs de nos banques perd 3%, elles font toutes faillite***

Il y a aussi un problème de fond. Ces stress tests évaluent la solidité des banques à partir de la valeur de leurs fonds propres. Or ces tests retiennent un indicateur contestable : le montant des fonds propres divisé par l'actif pondéré par les risques. Le problème, c'est que cette pondération est calculée le plus souvent par les banques elles-mêmes. De là à penser qu'elles choisissent le modèle de pondération des risques de manière à augmenter artificiellement leur ratio, il n'y a qu'un pas. Le seul ratio qui a une signification réelle, celui entre les fonds propres (non pondérés) et la taille du bilan, est très défavorable aux banques françaises puisqu'il est compris entre 2,5 et 3 %. En clair, si demain matin il y a un choc financier et que la valeur des actifs de nos banques perd 3 %, elles font toutes faillite. D'ailleurs, le magazine Fortune, qui publie chaque année une liste des 50 banques les plus sûres du monde, a retiré en 2012 les quatre grandes banques françaises de ce classement.

**Pensez-vous que l'Union bancaire européenne va améliorer la régulation bancaire en Europe ?**
L'Union bancaire est un bon projet au sens où il essaie d'organiser institutionnellement une solidarité, à la fois entre banques et entre Etats. Malheureusement, les banques ont réussi à convaincre les autorités de régulation d'étaler la mise en œuvre de l'Union bancaire jusqu'en 2023 (on aura un krach financier avant, c'est certain). De plus, même en régime de croisière, l'Union bancaire est complètement sous-dimensionnée : 55 milliards du Fonds de résolution européen, plus 60 milliards du Mécanisme

européen de stabilité, soit en tout 115 milliards d'euros. A comparer aux 1 700 milliards de dépôts des Français garantis par l'Etat.

Pourquoi est-ce que BNP Paribas a par ailleurs fait la course à la taille du bilan ? sinon pour être sûre que l'Etat ne pourra jamais la laisser tomber. Comme il est incapable de garantir les dépôts, l'Etat est obligé par anticipation de faire en sorte qu'il n'y ait jamais de grosse faillite bancaire. Résultat, la BNP obtient tout ce qu'elle veut. Le pouvoir de chantage des grosses banques est considérable. La seule bonne solution est de scinder les banques pour que les Etats ne soient plus tenus de sauver les banques de marché pour sauver les dépôts des Français.

**Y a-t-il selon vous une bonne titrisation[3] ?**
Oui, je crois. A trois conditions. D'abord, que la titrisation soit encadrée, c'est-à-dire qu'une banque n'ait pas le droit de titriser la totalité de sa créance et soit obligée de garder une partie des risques dans son bilan. Ensuite, à condition que le racheteur en dernier ressort des titres de créances soit uniquement la BCE. Enfin, que cette dernière y mette des conditions, par exemple ne racheter que des titres de créances destinés à la transition écologique. Cela revient à utiliser la garantie de la BCE pour financer des projets de long terme, ce qu'on ne peut pas faire aujourd'hui à cause des règles de Maastricht.

**Finalement, peut-on dire que les banques n'ont rien appris de la crise et que c'est le retour au *business as usual* ?**
Oui et non. Les banques recommencent depuis plus d'un an à se financer auprès des fonds monétaires américains à très court terme, ce qui est extrêmement dangereux. En ce sens, elles n'ont pas appris grand-chose. Mais en même temps, une certaine défiance des investisseurs (ceux-ci savent bien que les banques restent fragiles !) les empêche de faire des opérations à fort effet de levier sur les marchés. Je reste quand même convaincu que si les conditions de marché d'avant 2008 se représentaient, elles recommenceraient exactement comme avant.

Propos recueillis par Isabelle Bourboulon

1 Laboratoire d'excellence au service de la régulation financière
2 Le *Glass-Steagall Act*, adopté en 1933 par l'administration Roosevelt aux Etats-Unis, permettait de dissocier l'économie réelle et le monde financier afin de protéger au mieux l'épargne des ménages en éloignant les risques d'effondrement des marchés. Cette loi a été abrogée en 1999.
3 La titrisation consiste à transformer des crédits bancaires en titres négociables pour les vendre à des investisseurs, ce qui permet de transférer du crédit – et donc des risques potentiels en cas de défaut de paiement – du bilan des banques vers celui d'institutions non bancaires peu régulées.

# Les banques françaises, premiers rouages de l'évasion fiscale

En novembre 2014, après analyse de plus de 28 000 pages du cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC), le Consortium international de journalistes d'investigation jette un pavé dans la mare. L'opération *LuxLeaks* montre comment, entre 2002 et 2010, des milliards d'euros de recettes fiscales se sont évaporées vers le Luxembourg, grâce à des accords fiscaux secrets avec plus de 300 multinationales clientes de PwC : comme Apple, Amazon ou Vodafone, ou des établissements financiers – AXA, BNP, Crédit Agricole, Banque Populaire-Caisse d'épargne, Dexia, JP Morgan, UBS, HSBC…

Rien de nouveau, malheureusement. Les démarches de contournement ou d'évasion fiscale coûtent cher à la France. 220 milliards d'euros sont cachés dans les paradis fiscaux par des Français fortunés, et 370 milliards par les grandes entreprises nationales, a calculé le journaliste Antoine Peillon[1]. Le manque à gagner pour l'Etat français, du fait de la non-déclaration des revenus générés par ce patrimoine, est d'au moins 30 milliards d'euros par an. Une conclusion partagée par la mission d'enquête parlementaire sur l'évasion des capitaux, pilotée par le sénateur Eric Bocquet (PCF) en 2012. D'autres évaluent le manque à gagner à 60 ou 80 milliards d'euros. Les sommes en jeu sont énormes. L'évasion fiscale est une véritable industrie. Et les banques françaises ne sont pas en reste, avec des centaines de filiales dans les paradis fiscaux. Une véritable industrie de prête-noms s'est aussi développée, permettant des montages en cascade qui brouillent les pistes. Une armée d'avocats fiscalistes, d'experts-comptables et de juristes pilotent les opérations. Mais la banque est toujours au cœur de tous ces rouages.

Comment lutter contre ces processus qui affaiblissent les Etats et volent les citoyens ? Les mesures les plus radicales sont venues des Etats-Unis, avec le *Foreign Account Tax Compliance Act* (Fatca) en 2010, qui oblige les banques étrangères, à partir de 2014, à livrer des informations à l'administration fiscale états-unienne. Il faudrait un "Fatca" européen. Mais les résistances sont vives. Petite avancée en 2013 : les banques françaises doivent désormais publier, pays par pays, la liste de leurs filiales et de leurs activités, le produit net bancaire, le bénéfice et le nombre d'employés. Une mesure de transparence que la société civile demande depuis dix ans. Ce premier pas sera-t-il toutefois suivi d'autres mesures plus ambitieuses, à la hauteur de cet enjeu majeur ? Il y a urgence. D'autant que les banques françaises, au-delà de leur participation à ce processus d'évasion fiscale, tentent aussi de réduire leur contribution fiscale : leurs impôts ont été divisés par 2,7 en 20 ans !

Agnès Rousseaux / Basta !

1 Peillon Antoine, *Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale*, Le Seuil, 2012

# Les plans de sauvetage de la Troïka au secours… des banques

## Deux études menées par Attac Autriche révèlent que la majorité des fonds débloqués par les institutions européennes et le FMI pour renflouer les économies grecque et irlandaise a bénéficié au secteur financier.

Depuis le premier "plan de sauvetage" de la Grèce en mai 2010, plusieurs pays de la zone euro – l'Irlande (2010), le Portugal (2011), l'Espagne (2012) et Chypre (2013) – ont été contraints de passer sous les fourches caudines de la Banque centrale européenne (BCE), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Commission européenne – la "Troïka", en charge de superviser ces "aides".

A chaque fois, la "potion amère" est la même : l'aide prend la forme de prêts de plusieurs dizaines de milliards d'euros, pour lesquels les pays contributeurs se portent garantie via le Mécanisme européen de stabilité (MES). Cette aide est conditionnée à des "réformes structurelles", censées permettre aux "patients" de retrouver un équilibre des finances publiques et la compétitivité : privatisations, coupes budgétaires, remises en cause du droit du travail…
Selon les promoteurs de ces plans d'aide, ces sacrifices douloureux mais nécessaires sont le prix à payer pour sauver les pays – et leur population – guettés par la faillite. Deux études publiées par Attac Autriche prennent pourtant le contre-pied de ce discours : il s'agit en fait moins de sauver les peuples – qui paient le prix fort des mesures drastiques de la Troïka – que de sauver les banques…

Dans une première étude, Lisa Mittendrein étudie les 23 tranches de financement des différents "plans de sauvetage" de la Grèce, pour un total de 206,9 milliards d'euros. Ses conclusions sont sans appel :
– 58,2 milliards ont servi à recapitaliser les banques grecques, au lieu de restructurer ce secteur et de mettre à contribution les actionnaires des banques pour éponger les pertes ;
– 101,33 milliards ont servi à payer les créanciers de la Grèce. Ce qui signifie que ceux qui ont spéculé sur la dette grecque – dont les grandes banques françaises – n'ont pas eu à assumer les risques qu'ils ont pris : ils ont été remboursés aux frais des contribuables européens. En tout, près de 77 % des sommes débloquées pour le "plan de sauvetage" de la Grèce ont bénéficié directement ou indirectement au secteur de la finance… et certainement pas à la population grecque, écrasée par les mesures d'austérité.

### *Les politiques de la Troïka sacrifient les populations pour mieux servir les intérêts des grandes banques européennes*

La seconde étude montre qu'il en est de même pour le "plan de sauvetage" de l'Irlande, pourtant présenté comme un "succès". L'Irlande a reçu 67,5 milliards d'euros de prêts pour son renflouement depuis la fin de 2010, et elle a transféré un montant total de 89,5 milliards au secteur financier, dont 55,8 milliards pour les seuls créanciers du pays – parmi lesquels les grandes banques françaises. La situation économique et sociale de l'Irlande demeure désastreuse : stagnation économique, chômage…

Ces deux exemples illustrent le scandale des politiques de la Troïka, qui sacrifient les populations pour mieux servir les intérêts des grandes banques européennes. Il est désormais plus que jamais urgent d'imposer une véritable alternative écologique et sociale en Europe ; et pour ce faire, de s'attaquer au pouvoir démesuré de la finance.

Frédéric Lemaire

# Les coopératives éthiques pour donner du sens à l'argent

**La Nef qui finance des projets d'utilité sociale ou environnementale se donne aujourd'hui pour objectif d'investir sur les trois types d'argent : le capital, le prêt et le don. Dès 2016, elle pourra ouvrir des comptes courants comme n'importe quelle banque commerciale.**

### La finance libérée !

La Nef, dont l'activité est en constante augmentation, refuse catégoriquement la spéculation financière, l'opacité des circuits financiers traditionnels et oppose au rendement financier la plus-value écologique, sociale et culturelle. A la différence de la majorité des banques qui financent leurs opérations de prêts aux entreprises et aux ménages en se refinançant sur les marchés financiers, la Nef s'est donné pour mission de faire de l'intermédiation entre épargne et crédit. Elle rassemble aujourd'hui plus de 30 000 sociétaires et épargnants et compte une soixantaine de salariés, dont des "banquiers itinérants" pour assurer une présence au-delà de ses quatre principales agences (Lyon, Paris, Nantes et Toulouse). Un réseau de correspondants bénévoles et d'une trentaine de groupes locaux complète ce maillage territorial.
Actuellement, plus de 60 % des projets financés par la Nef sont liés à l'écologie (agriculture biologique, énergies renouvelables, éco-construction, etc.), 30 % au secteur social (insertion et logement, commerce équitable, tourisme rural), le reste se répartissant sur des projets culturels.

### La finance participative pour relocaliser l'économie

La plate-forme Internet *Prêt de chez moi*, lancée par la Nef à titre expérimental depuis un an en région Rhône-Alpes, s'appuie sur des collectifs d'épargnants soutenant la création ou le développement de projets économiques près de chez eux. Concrètement, l'objectif est de permettre à un entrepreneur de soumettre son projet à des dizaines de citoyens de son territoire pour le financer. Le dispositif, qui devrait être déployé au plan national en 2015 avec une garantie européenne, implique un lien fort de solidarité entre épargnants et emprunteurs (une jauge ou "taux solidaire" entre l'épargne et le prêt permettant à l'épargnant de mesurer exactement l'effet de son épargne sur le prêt).
La *Foncière Terre de liens,* autre initiative de la Nef, investit dans le soutien aux agriculteurs qui veulent s'installer en agriculture bio ou respectueuse de l'environnement, en les mettant à l'abri de la spéculation foncière. Le premier appel de fonds lancé en octobre 2008 a été un tel succès (7 millions d'euros collectés en six mois auprès de 3 000 personnes) qu'il a été régulièrement renouvelé depuis et que des initiatives similaires sont en voie de création dans d'autres pays européens.

### TAMA, première coopérative européenne de finance solidaire

TAMA pour *There are many alternatives*, en réponse au TINA (*there is no alternative*) des politiques néolibérales. Sa mission ? Collecter de l'argent auprès du grand public et l'investir en faveur de projets emblématiques de la transition citoyenne européenne. Tama regroupe plusieurs coopératives financières : Credal et Heftboom, deux organismes belges qui travaillent sur du micro-crédit ; OekoGeno, un fonds d'investissement allemand dédié aux projets d'énergies renouvelables et de logements participatifs (dont l'éco-quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau) ; Fiare, une fondation espagnole de banque solidaire soutenue par Banca Etica (Italie) ; et la Nef en France.
Tama en est à ses débuts, puisqu'elle a réalisé ses premiers investissements à l'été 2014. Elle s'apprête à lancer une campagne européenne d'appel public à l'investissement pour financer des projets d'économie solidaire par la souscription de parts sociales. Contrairement à la Nef qui intervient sous la forme de prêts, Tama a choisi d'investir sur les fonds propres, car nombre de projets démarrent avec des besoins en fonds de roulement difficiles à se procurer. Les montants en jeu ? Entre 50 000 et 300 000 euros, généralement. En favorisant les circuits courts financiers et en liant les investisseurs aux porteurs de projets, Tama apportera ainsi son appui financier à des projets emblématiques de la transition en Europe (coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, logements sociaux, participatifs et écologiques, habitats groupés, achat collectif de terres agricoles, etc.).

Isabelle Bourboulon

## Terre de liens : quelques chiffres

***Les fermes***
*- 100 fermes acquises et gérées au quotidien ;*
*- 20 fermes à l'étude pour acquisition ;*
*- 2 300 hectares soustraits à la spéculation et dédiés à une agriculture paysanne et bio ;*
*- De nombreuses activités agricoles : maraîchage, arboriculture, élevage ovin, bovin et porcin, production laitière et fromagère, apiculture, cultures céréalières, paysans boulangers, plantes aromatiques et médicinales, viticulture, petits fruits et transformation, brasseur, poulaillers...*
***Les capitaux***
*- 34 millions d'euros de capital ;*
*- 1,8 million d'euros de fonds propres, sous forme de terres ou bâti agricole.*
***La valeur de l'action :*** *103 euros.*

## pour se documenter : une petite sélection de rapports, livres et films

*Le livre noir des banques*
Attac/Basta, Les liens qui libèrent (LLL), parution le 4 février 2015

*Que font les plus grandes banques françaises dans les paradis fiscaux ?*, Rapport du CCFD, 13 novembre 2014
*http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/etude-banques-3.11.2014.pdf*

**Des livres**
*La capture*
Christian Chavagneux
et Thierry Philipponnat,
La Découverte, 2014

*Parlons banque - en 30 questions*
Jézabel Couppey-Soubeyran
et Christophe Nijdam,
La Documentation Française, 2014

*Bancocratie*
Eric Toussaint, ADEN, 2014

*Ces 600 milliards qui manquent à la France. Enquête au cœur de l'évasion fiscale*
Antoine Peillon, Seuil, 2012

**Des films**
voir aussi *www.voiretagir.org*

*L'argent, qui le crée, qui le contrôle, qui en profite*
réalisation Isaac Isitan, 65 min

*Les dissimulateurs*
réalisation Denis Robert
et Pascal Lorent, 75 min

*La double face de la monnaie*
réalisation Vincent Gaillard
et Jérôme Polidor, 54 min

*Lobbying : au-delà de l'enveloppe*
réalisation Myriam Tonelotto, 52 min

*Master of the Universe – confessions d'un banquier*
réalisation Marc Bauder, 88 min
(diffusé sur Arte en juin 2014,
sorti en salle en novembre 2014)

**Attac**
association pour la taxation
des transactions financières
et pour l'action citoyenne
**est un mouvement**
**d'éducation populaire**
**tourné vers l'action.**
**Attac se mobilise**
**contre l'hégémonie**
**de la finance**
**et la marchandisation**
**du monde,**
**pour des alternatives**
**sociales, écologiques**
**et démocratiques**

dossier coordonné par
**Dominique Plihon**
**et Isabelle Bourboulon,**
**en partenariat avec Basta!**

maquette
**Stéphane Dupont**
photographie
**Jean-Paul Duarte**
**collectif à-vif(s)**
impression
**Expressions II Paris**

**Attac France**
**21 ter rue Voltaire**
**75011 Paris**
**01 56 06 43 60**
***attacfr@attac.org***

avec le soutien de
île de France